

## Conditions générales de perception théâtre amateur

Troupes FSSTA – Œuvres sans musique

### A) Calculation des droits de représentation sur les recettes

Entre les calculations A) et B), la SSA choisit la formule la plus favorable à l'auteur.

#### Durée de l'œuvre

Moins de 30 minutes	3.15% des recettes
De 31 à 60 minutes	6.30% des recettes
Plus de 60 minutes	9.45% des recettes

### B) Calculation des droits de représentation selon le minimum par représent.

Durée de l'œuvre	Séances	Capacité de la salle						
		0 à 50 pl.	51 à 100 p.	101 à 150 p.	151 à 200 p.	201 à 250 p.	251 à 300 p.	300 pl. et plus
Moins de 30 minutes	1 <sup>ère</sup> à 5 <sup>ème</sup> séance	25.20	27.30	29.40	30.45	34.65	37.80	38.85
	6 <sup>ème</sup> à 10 <sup>ème</sup> séance	22.05	24.15	26.25	27.30	30.45	33.60	34.65
	Plus de 11 séances	19.95	21.-	23.10	24.15	27.30	29.40	30.45
De 31 à 60 minutes	1 <sup>ère</sup> à 5 <sup>ème</sup> séance	50.40	54.60	58.80	61.95	70.35	75.60	78.75
	6 <sup>ème</sup> à 10 <sup>ème</sup> séance	45.15	48.30	52.50	55.65	63.-	67.20	70.35
	Plus de 11 séances	39.90	43.05	46.20	49.35	50.40	59.85	63.-
Plus de 60 minutes	1 <sup>ère</sup> à 5 <sup>ème</sup> séance	75.60	82.95	88.20	92.40	105.-	113.40	117.60
	6 <sup>ème</sup> à 10 <sup>ème</sup> séance	67.20	74.55	78.75	82.95	94.50	101.85	105.-
	Plus de 11 séances	59.85	67.20	70.35	73.50	84.-	90.30	93.45

#### Remarques

- Ces tarifs sont valables sous réserve de conditions particulières fixées par les ayants droit.
- Pour B), calculation sur le minimum: la contenance de la salle se base sur le nombre de places disponibles dans la salle.

Annexe au contrat SSA - FSSTA valable dès le 1er septembre 1990. Nouveau tableau avec frais intégrés au 1er janvier 2002